

Date de réception du dossier en mairie

...../...../ 2023



DOSSIER D'INSCRIPTION

Dispositif « Argent de poche »

A adresser en mairie

par mail (mairie@bellevigny.fr) ou à déposer dans les accueils entre **le 1^{er} et le 31 mars 2023**

Les candidatures seront étudiées par ordre d'arrivée si dossier complet

- Renseignements sur le jeune

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

CP :VILLE :

Tél :

Port :

Mail :

Avez-vous un moyen de locomotion : OUI NON Si oui, lequel ? :

Situation du jeune (cochez) :

◇ Classe, formation :

◇ Autre :

Vos disponibilités (entourez les semaines où vous êtes disponible) :

Attention ! l'inscription se fait pour la semaine complète de 5 jours – pas de possibilité d'effectuer 3 jours de travail une semaine puis 2 jours sur une autre...).

→ Semaines en juillet : 27 28 29 30

→ Semaines en août : 31 32 33 34 35

A noter qu'en cas de demandes trop nombreuses, la priorité sera donnée aux jeunes n'ayant pas déjà bénéficiés du dispositif.

- **Responsable(s) légal(aux) :**

Nom :

Prénom :

Et/ou

Nom :

Prénom :

Adresse si différente de celle du jeune :

.....

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Responsable 1 :

Responsable 2 :

- **Pièces à joindre obligatoirement lors du dépôt de dossier d'inscription (tout dossier incomplet ne sera pas traité).**
 - Acte d'engagement-Contrat de participation
 - Photocopie de la pièce d'identité
 - Attestation responsabilité civile
 - RIB du jeune
- **Autorisation parentale (à remplir par le(s)tuteur(s) légal(aux))**

Madame et/ou Monsieur :

.....
.....

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas le montant versé pour la participation à l'activité ne pourra avoir équivalence de salaire. Aucun bulletin de salaire ne sera établi.

- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- Autorise mon enfant à participer au dispositif «Argent de poche» mis en place par la commune de Bellevigny.

En cas de difficultés de santé particulières, merci de le préciser ci-dessous :
.....
.....
.....
.....

Fait à :,
Le :

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »,
Des représentants légaux : Du jeune :